

PROJET DE LOI

N° 109

adopté

le 20 avril 1978

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'Accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cap-Vert, signé à Paris le 12 février 1976.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 145 et 313 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cap-Vert, signé à Paris le 12 février 1976 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 avril 1978.*

Le Président,

**Signé : ALAIN POHER.**

---

(1) **Nota.** — Voir le document annexé au n° 145 (1977-1978), Sénat.